

Montréal, le 19 mars 2024

Service du greffe
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame, Monsieur,

Au nom du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), je souhaite vous communiquer quelques commentaires en lien avec le Projet de politique de la vie nocturne montréalaise présenté en janvier dernier.

Le RÉMI se réjouit que la Ville de Montréal ait entamé pareille démarche et considère que les festivals et événements, en particulier ses membres, qui comptent parmi les plus importants en termes d'achalandage et de rayonnement international, doivent être reconnus comme atouts et être mis de l'avant à travers cette nouvelle politique.

D'emblée, rappelons que le RÉMI rassemble depuis 2000 la plupart des grands événements culturels, sportifs et de divertissement au Québec. En son sein, ses 28 membres actifs et ses 6 membres affiliés se concertent pour échanger sur des problématiques communes et pour faire valoir l'importance économique de ce secteur de l'industrie touristique. Environ la moitié des membres du RÉMI se déploient à Montréal. Le RÉMI administre aussi Festivals et Événements Majeurs (FAME), association-sœur mise en place par le Regroupement, qui est aujourd'hui la plus grande coalition de festivals et événements à avoir vu le jour au Canada, rassemblant plus de 500 membres par la voie de membrariats directs et affiliés.

Nos commentaires sont ici regroupés en trois points : désignation des zones de vitalité nocturne, bruit et mitigation et, enfin, heures d'opération.

Désignation des zones de vitalité nocturne

L'activité festivalière et événementielle est bien présente un peu partout sur le territoire de Montréal, mais les membres du RÉMI dévoilent leurs activités principalement dans le Quartier des spectacles, au Parc Jean-Drapeau et au Parc olympique. D'autres lieux reçoivent un événement : le Vieux-Port (Igloofest) et le Parc Jarry (Stade IGA, pour l'Omnium Banque Nationale), alors que le Festival Go Vélo propose annuellement son Tour la nuit à différents endroits.

Il n'est pas dit que tous ces endroits répondront aux critères permettant la désignation de zones de vitalité nocturne, mais **il importe quand même de tenir compte de la présence des festivals et événements dans l'analyse**, nous semble-t-il.

Bruit et mitigation

Pour les membres du RÉMI, la mitigation des inconvénients qui peuvent être associés à la présentation de grands événements a toujours été importante. On peut penser à différents aspects liés à la circulation des piétons, cyclistes et automobilistes, mais surtout à celle du bruit. Diverses mesures ont été mises en place par le passé par les événements, dans un esprit collaboratif.

Au fil des ans, les membres ont aussi rapporté qu'ils sont l'objet de plaintes qui viennent de résidents qui ont acheté ou loué une propriété en toute connaissance de cause, à savoir qu'il y a à proximité depuis des années de l'activité événementielle. Qui plus est, les promoteurs immobiliers ont souvent intégré cette dimension à leur argument de vente, en promettant par exemple une loge sur la Place des festivals.

Ici, le RÉMI fait valoir le principe de **l'agent de changement doit être celui qui guide la Ville dans la prise de décision**. Comme on le sait, ce principe oblige le nouveau venu dans un secteur à prendre en charge l'insonorisation contre le bruit causé par ses activités ou par un établissement déjà présent.

Les règlements sur le bruit de chaque arrondissement où se trouvent des événements ou de futures zones de vitalité nocturne devront être assouplis, en particulier dans Ville-Marie, où se trouve le Quartier des spectacles et la Place des festivals, mais aussi là où l'activité le justifie.

Heures d'opération

Il est généralement reconnu et accepté que les événements présentés se terminent à 23 h. Le RÉMI introduit ici l'idée qu'un système d'exception puisse voir le jour. Ceci pourrait se faire systématiquement ou à la pièce.

- **Il pourrait être convenu que les heures d'opération puissent être étendues, au moins jusqu'à minuit ou arrimées en fonction d'autres dispositions (par exemple, concernant les terrasses) lorsque l'événement est présenté un vendredi ou un samedi, entre telle et telle date; de même lorsqu'il précède un jour férié.**
- **Il pourrait aussi être déterminé que chaque été la Ville octroie un nombre déterminé de permis de dépasser 23 h, en fonction de demandes ou de projets particuliers et que les promoteurs obtiennent à l'avance ces mêmes permis.**
- **Dans la foulée, une distinction peut être établie entre l'heure de fin des spectacles et l'heure de fin des opérations.**

Dans le contexte difficile au sein duquel les événements évoluent depuis la pandémie, avec la poussée inflationniste, la possibilité d'allonger les heures d'ouverture représente aussi une occasion de créer de nouveaux revenus liés à la vente de boissons et nourriture qui n'est pas à sous-estimée.

En espérant que ces commentaires seront pris en considération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Martin Roy', with a stylized, cursive script.

Martin Roy
Président-directeur général